



Pouvoir Adjudicateur

Communauté de Communes du Créonnais

Accord-cadre à bons de commande pour l'élaboration de schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour 15 communes

Baron, Blésignac, Capiac, Créon, Cursan, Haux, La Sauve Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Saint Genès de Lombaud, Saint-Léon, Villenave de Rions (Communauté de Communes du Créonnais) Le Tourne et Tabanac (hors Communauté de Communes du Créonnais)

Procédure de consultation

MAPA

ACTE D'ENGAGEMENT

Date de remise des offres 15 mars 2024 à 12 h

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU CONTRAT

Acheteur

Communauté de communes du Créonnais
Représentant : Alain ZABULON, Président
Adresse : 39 boulevard Victor Hugo, 33670 Créon
N° SIRET : 243 301 215 00048
Site internet : <http://www.cc-creonnais.fr/>
Téléphone : 05.57.34.57.00
Mail : contact.cdc@cc-creonnais.fr

Objet du contrat

La mission consiste en l'élaboration de schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour 15 communes. Le détail des prestations est précisé dans le CCTP, les délais sont estimés dans le règlement de consultation valant CCAP et le CCTP.

Caractéristiques principales du contrat

Type de contrat : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les prestations de l'accord-cadre sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Le montant maximum est fixé à l'acte d'engagement. L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique.

Structure : La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots pour les motifs suivants : le marché ne permet pas de prestations distinctes. Les prestations donneront lieu à un accord-cadre unique.

Lieux d'exécution : Baron, Blésignac, Capian, Créon, Cursan, Haux, La Sauve Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Saint-Genès de Lombaud, Saint-Léon, Villenave de Rions (Communauté de Communes du Créonnais) Le Tourne et Tabanac (hors Communauté de Communes du Créonnais)

Durée : La durée globale de l'accord-cadre est de deux ans, reconductible une fois pour une durée de deux ans soit maximum quatre ans.

Procédure de passation

Marché ordinaire de services passé en Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieur au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier Principal,
TRESORERIE DE CASTRES-GIRONDE
5 Route de Pomarède
33640 CASTRES – GIRONDE

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360

La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Créonnais

Service responsable de l'exécution du marché

Service Infrastructures de la Communauté de Communes du Créonnais

ARTICLE 2 – CONTRACTANT(S)

1. Identification du contractant

Raison sociale :	
SIRET* :	
Représenté par ** :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Agissant en tant que : (Rayez les mentions inutiles)	Titulaire (1) Mandataire du groupement solidaire (2) Mandataire du groupement conjoint (3) Mandataire solidaire du groupement conjoint (4)

* Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE

** Prénom, nom, fonction

2. Identification des cotraitants en cas de groupement*

Raison sociale 1 :		Raison sociale 3 :	
SIRET** :		SIRET** :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Courriel :		Courriel :	
Signature (sauf pouvoir du mandataire) :		Signature (sauf pouvoir du mandataire) :	
Par :		Par :	
Le :		Le :	
Raison sociale 2 :		Raison sociale 4 :	
SIRET** :		SIRET** :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Courriel :		Courriel :	

Signature (sauf pouvoir du mandataire) :		Signature (sauf pouvoir du mandataire) :	
Par :		Par :	
Le :		Le :	

* Adapté le tableau en ajoutant des lignes au besoin

** Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE

3. Identification des sous-traitants

Raison sociale 1 :		Raison sociale 3 :	
SIRET** :		SIRET** :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Courriel :		Courriel :	

* Adapté le tableau en ajoutant des lignes au besoin

** Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE

4. Conduite des prestations

M., conduira personnellement l'exécution des prestations de ce marché, sans préjudice de la participation d'autres personnes.

En cas d'indisponibilité de cette personne pendant une période continue supérieure à 1 mois, la personne publique se réserve le droit :

- soit de résilier le marché sans indemnité,
- soit d'accepter son remplacement par une autre personne présentée par le titulaire ; dans ce cas, la personne publique dispose en application de l'article 3.4.3 du CCAG-PI, d'un délai de 1 mois pour accepter ou refuser le remplaçant présenté.

L'ensemble de cet article s'applique sans préjudice de l'application d'éventuelles pénalités.

5. Sous-traitance envisagée non désignée

Nature des prestations :	
Montant :	€ HT
Dont sous-traité aux PME :	€ HT

6. Répartition de la proposition par cocontractant*

Fournisseur	Nature des prestations	Part
		€ HT
		€ HT
		€ HT
		€ HT
		€ HT
		€ HT

* Adapté le tableau en ajoutant des lignes au besoin

7. Conditions de paiement

Règlement sur un compte unique :

Les communes membres du groupement se libèreront des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Fournisseur	IBAN	Compléments*

* Préciser notamment les particularités sur la TVA applicable au fournisseur, les conditions de paiement des sous-traitants si différentes de celles prévues au contrat.

Joindre un relevé bancaire.

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint ou solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-après selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement.

Fournisseur	IBAN	Compléments*

* Préciser notamment les particularités sur la TVA applicable au fournisseur, les conditions de paiement des sous-traitants si différentes de celles prévues au contrat.

Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

ARTICLE 3 – PRIX – DUREE - DELAIS

1. Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées selon les prix du bordereau unitaire des prix.

Il est précisé que le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique sans minimum et avec un montant maximum de 600 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Avances

Conformément au règlement de consultation valant CCAP, aucune avance ne sera versée.

2. Durée et délais

La durée globale de l'accord-cadre est de deux ans, reconductible une fois pour une durée de deux ans soit maximum quatre ans.

La prestation s'exerce dès la notification du marché. Le début des prestations est prévu pour le 28 mars 2024 et le délai d'exécution estimé est à 10 mois hors délais de validation de la maîtrise d'ouvrage. Le prestataire fera une proposition d'engagement sur les délais de réalisation pour chaque phase du CCTP. Les bons de commandes préciseront les calendriers finaux.

3. Engagement du candidat sur les délais d'exécution

Prestations demandées	Délais de diffusion des documents (en jour calendaire)	Point de départ
1. Préparation des prestations et état initial		
Projet de bon de commande et compte-rendu		Après la réunion préparatoire
Livraison de l'état initial		Après le retour du bon de commande signé
Envoi du support et compte-rendu COTECH 1		Après le COTECH 1
2. Etude hydrologique et hydraulique		
Livraison des premières investigations et modélisation hydraulique de l'existant		Après la livraison de l'état initial
Envoi du support et compte-rendu COTECH 2		Après le COTECH 2
Livraison de la modélisation hydraulique état prospectif et caractérisation de la qualité des eaux de rejets		Après le COTECH 2

Prestations demandées	Délais de diffusion des documents (en jour calendaire)	Point de départ
Envoi du support et compte-rendu COTECH 3		Après le COTECH 3
Envoi du support et compte-rendu COPIL 1		Après le COPIL 1
3. Elaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et de ruissellement comprenant la gestion du risque inondation et le zonage eaux pluviales		
Envoi de l'étude préalable pour le traitement des points de dysfonctionnement et caractérisation des niveaux d'alerte pluviométrique		Après la livraison des résultats de l'étude hydrologique et hydraulique
Envoi du support et compte-rendu COTECH 4		Après le COTECH 4
Livraison proposition de scénarii de zonage urbain		Après la livraison de l'étude préalable
Envoi du support et compte-rendu COTECH 5		Après le COTECH 5
Livraison proposition de règlement d'urbanisme associé au zonage		Après le COTECH 5
Envoi du support et compte-rendu COTECH 6		Après le COTECH 6
Livraison des éléments du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et stratégie de gestion du risque		Après le COTECH 6
Envoi du support et compte-rendu COPIL 1		Après le COPIL 1
Livraison du rapport pour l'autorité environnementale		A partir de la validation zonage et règlement
Livraison du rapport pour le commissaire enquêteur		A partir de la validation zonage et règlement
Livraison proposition d'animation de la réunion de concertation		A partir de la confirmation de la date de réunion

Prestations demandées	Délais de diffusion des documents (en jour calendaire)	Point de départ
4. Relevés topographiques et tests réseaux, eau, sols		
Livraison des plans des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales		A partir de la visite de terrain
Livraison des plans des éléments de surfaces		A partir de la visite de terrain
Livraison des plans des niveaux de seuils de bâti Livraison des résultats des tests à la fumée ou fluorescéine		A partir de la visite de terrain A partir de la réalisation des tests
Livraison des résultats de l'inspection vidéo		A partir de la réalisation des tests
Livraison des résultats de la perméabilité des sols Livraison des résultats de l'analyse de qualité d'eau		A partir de la réalisation des tests A partir de la réalisation des tests

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

- Le règlement de consultation (RC) valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe comprenant ;
 - Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
 - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Après avoir produit toutes les attestations prévues à l'article R2143-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le signataire,

- Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'il ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 du code de la commande publique conformément à l'article 50 de la loi n°52-401 du 14 avril 1952 de finances pour l'exercice 1952 et au règlement n° 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 ;
- S'engage ou engage le groupement dont il est mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations.

Proposition établie le :	
Représentant légal :	
Signature :	
Pour le compte du groupement (joindre les pouvoirs)	
Ayant pris connaissance des pièces constitutives du contrat, s'engage ou engage le groupement, sans réserve, à exécuter les prestations objet du contrat conformément au cahier des charges.	

1. Décision de l'acheteur – Offre retenue

Montant de la proposition :	€ TTC
Signé le :	
Par :	
Notifié le :	

2. Nantissement de créance

Le montant maximal de la créance que je peux (nous pouvons) présenter en nantissement est de :	€ TTC
Copie délivrée en exemplaire unique pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun :	Signé le Par

Modifications ultérieures en cas de sous-traitance. La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants est ramenée/portée à :

Le :		Montant HT :	€ TTC	Signature :	
Le :		Montant HT :	€ TTC	Signature :	
Le :		Montant HT :	€ TTC	Signature :	
Le :		Montant HT :	€ TTC	Signature :	